

EB13.R25 Représentants du Conseil Exécutif à l'Assemblée Mondiale de la Santé

Le Conseil Exécutif,

Ayant examiné le rapport soumis par les représentants du Conseil Exécutif à la Sixième Assemblée Mondiale de la Santé,

1. DÉCIDE que le Conseil continuera à être représenté à l'Assemblée Mondiale de la Santé par deux de ses membres, conformément à l'article 41 du Règlement intérieur de l'Assemblée de la Santé ;
2. NOMME le D^r Melville Mackenzie et le D^r H. Hyde pour représenter le Conseil à la Septième Assemblée Mondiale de la Santé ;
3. NOMME, à titre de suppléant, le Professeur F. Hurtado pour remplacer l'un ou l'autre des représentants ci-dessus désignés qui serait dans l'impossibilité de s'acquitter de ses fonctions ; et
4. PRIE le Directeur général de prendre les dispositions appropriées pour que le rapport du Conseil soit présenté par les représentants de cet organisme à la Septième Assemblée Mondiale de la Santé.